

VILLE DE MONTRÉAL
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE N° 159 DU
COMITÉ CONSULTATIF DE MONTRÉAL
SUR LA PROTECTION DES BIENS CULTURELS

Procès-verbal de la séance plénière tenue le mercredi 11 décembre 2002, 18 h, à la salle R.113 A de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est.

PRÉSENCES

Madame Raymonde Gauthier	Présidente
Monsieur Claude Turmel	Vice- président
Madame Cécile Grenier	Membre
Monsieur Mario Saïa	Membre
Monsieur Adrien Sheppard	Membre
Monsieur David Hanna	Membre
Monsieur Paul Faucher	Membre

ASSISTE ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE :

M. Gilles Gosselin	Secrétaire
--------------------	------------

1. ◆ Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

À 18h, suivant l'ouverture de l'assemblée par la présidente, Monsieur David Hanna, *appuyé par* Monsieur Mario Saïa propose d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉ

◆ Rencontre avec Mme Louise Latocha, présidente choisie du Conseil du patrimoine

La présidente présente Mme Louise Latocha, présidente choisie du Conseil du patrimoine en précisant d'abord que le Conseil municipal doit procéder à sa désignation officielle le 16 décembre prochain. Suivent divers échanges concernant la composition, le mandat et les orientations du Conseil du patrimoine et la transition avec le Comité consultatif sur la protection des biens culturels. Les discussions portent également sur les relations qui devront être établies entre les diverses instances concernées par le patrimoine, tant à la ville centrale que dans les arrondissements, l'importance du patrimoine religieux, le mandat d'éducation du conseil enfin, le soutien administratif et professionnel qui devra lui être accordé.

2. ◆ **Adoption du procès-verbal de la séance plénière suivante :**

Monsieur Adrien Sheppard, *appuyé par* Madame Cécile Grenier , propose d'adopter le procès-verbal de la séance plénière du 13 novembre 2002.

ADOPTÉ

3. ◆ **Adoption des procès-verbaux du sous-comité des avis du 20 novembre et du 4 décembre 2002**

Monsieur Paul Faucher, *appuyé par* M. Claude Turmel, propose l'adoption des procès-verbaux du 20 novembre et du 4 décembre 2002

ADOPTÉ

4. Consultation préliminaire référée au comité:

◆ Plan directeur du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges

M. Paul Faucher, architecte, présente les plus récentes interventions concernant ce projet à partir d'une maquette à trois niveaux représentant la topographie du site en dénivellation où figurent les constructions en mausolées, les murs de passage, la reconstitution de l'étang et les perspectives à partir du Chemin Camilien-Houde, le tout intégré dans un plan d'aménagement paysager. En précisant que ce projet est toujours en évolution, ce dernier indique notamment que les murs hors sol ont été réduits à 5 mètres plutôt que les 10 mètres initialement prévus.

Par ailleurs, le parapet a également été réduit et un étang de forme géométrique aménagé au pied du bâtiment. Selon M. Faucher, l'impact visuel de ces constructions, à partir de la voie Camilien-Houde est à peine perceptible, tant pour les piétons que les automobilistes. Enfin, parmi d'autres informations, M. Faucher souligne que les nouveaux plans prévoient que les murs extérieurs des mausolées seront fractionnés ou fragmentés de manière à réduire encore une fois l'impact visuel de ces constructions.

Au terme de cette présentation, les membres soulignent d'abord que, malgré l'imposition d'un projet trop lourd, l'architecte a réussi à résoudre une problématique difficile grâce à une qualité de recherche exceptionnelle. À leur avis, le résultat de ces efforts aura conduit à un travail d'intégration particulièrement remarquable. Toutefois, parmi les questions qui demeurent à surveiller, les murs et les passages doivent faire l'objet d'une attention particulière. Dans ce contexte, ces derniers appuient la proposition visant à fragmenter les murs extérieurs des mausolées construits en béton et toute nouvelle proposition qui permettra de diminuer l'impact visuel de ces installations. Enfin, les membres suggèrent que l'intervention sur les murs de verre soit la plus minimaliste possible et proposent également qu'on évalue la possibilité d'utiliser la pierre d'excavation afin d'en revêtir les murs extérieurs.

5. Levée de la séance

À 21h 10, tous les objets inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la présidente lève l'assemblée.

Raymonde Gauthier
Présidente

GG/